

Projet de descriptif de programme pour le Togo (2014-2018)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1–5	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l’expérience.	6–10	3
III. Programme proposé	11–14	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.	15–17	6
Annexe		
Cadre de résultats et d’allocation des ressources pour le Togo (2014-2018)		7

I. Analyse de la situation

1. Le Togo présente de réels atouts économiques liés à sa situation géographique. Grâce à ses infrastructures portuaires et routières, le pays constitue une voie de desserte importante pour les pays de la sous-région ouest-africaine. Cependant, une détérioration prolongée du contexte politico-institutionnel au début des années 90, marquée par le tarissement de l'aide publique au développement (APD) et un recul socioéconomique, a ralenti les efforts de lutte contre la pauvreté. Depuis 2006, les autorités se sont engagées dans un processus d'apaisement politique, de justice transitionnelle et de réformes des finances publiques qui a produit des résultats positifs. Ainsi l'APD, tombée à environ 50 millions de dollars par an au milieu de la décennie 90, a atteint près de 400 millions de dollars en 2011¹. Le taux de croissance moyen de la période 2006-2011 est passé à 3,5 %, alors qu'il était de moins de 1 % en moyenne sur les six années précédentes². L'économie togolaise reste néanmoins peu diversifiée et est tributaire d'un secteur primaire à faible productivité. Malgré les réformes et les investissements engagés dans le secteur des phosphates, la production demeure faible et empêche le pays de profiter des cours élevés observés ces dernières années. Le taux de pauvreté a diminué, passant de 61,7 % en 2006 à 58,7 % en 2011³. Seule la cible 6A de l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) 6 relative au renversement de la tendance de propagation du VIH/sida peut être atteinte à l'horizon 2015. En dépit des efforts faits dans certains secteurs clés (gratuité de l'école primaire, investissements dans l'agriculture, mesures en faveur de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale), la réalisation des autres OMD apparaît improbable.

2. Ces évolutions socioéconomiques sont marquées par de fortes disparités. Avec un indice de développement humain de 0,435 en 2011, le Togo a été classé 162^e sur 187 pays. Le coefficient de Gini est passé de 0,361 en 2006 à 0,393 en 2011. 73,4 % de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté, contre 28,5 % à Lomé. En milieu rural, les ménages dirigés par des femmes sont plus pauvres que ceux dirigés par des hommes, avec un taux de pauvreté de 74,1 % contre 69,1 %. L'enquête QUIBB 2011⁴ révèle que le chômage et le sous-emploi affectent respectivement 6,51 % et 22,76 % de la population active. Ce chômage touche beaucoup plus les jeunes âgés de 15 à 35 ans (8,06 %) que leurs aînés, et beaucoup plus de jeunes femmes (22,09 %) sont en situation de sous-emploi que de jeunes hommes (17,73 %). Parmi les contraintes spécifiques au chômage des jeunes, on relève prioritairement l'inadéquation de la formation par rapport aux besoins du marché de travail, la faiblesse des offres d'emploi dans le secteur formel et le caractère inadapté des mécanismes de financement de l'entrepreneuriat. L'accès à la propriété foncière demeure très inégalitaire au détriment des femmes en raison d'un mode de succession foncière patrilinéaire au niveau local.

3. Dans le domaine de l'environnement, la dégradation du couvert forestier, due aux effets combinés des pratiques agricoles non durables, des aléas climatiques et de la surexploitation de la ressource, a progressé de 4,5 % en 2005 à 5,75 % en 2010⁵. Sur le plan énergétique, le pays enregistre un taux d'électrification rurale de 3 %

¹ Gouvernement du Togo, Rapport 2011 sur l'aide publique au développement, 2012.

² Gouvernement du Togo, Rapport économique, financier et social, 2012.

³ Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi, 2012.

⁴ Enquête sur le Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être (enquête QUIBB), 2011.

⁵ FAO, Evaluation des ressources forestières mondiales, 2010.

tandis que l'utilisation des sources d'énergie renouvelable demeure très limitée faute d'un cadre formel d'intervention et de mesures incitatives. La vulnérabilité du pays aux événements hydro-climatiques extrêmes tels que les inondations, la sécheresse et les vents violents reste encore élevée. Les inondations catastrophiques de 2010 ont réduit de 0,02 % le taux de croissance annuel du pays avec des pertes et dommages estimés à près de 40 millions de dollars⁶ L'érosion côtière progresse à une vitesse moyenne de 3 mètres par an et constitue une menace réelle pour la survie des communautés et des infrastructures balnéaires. L'absence de normes de rejets des déchets et le manque de suivi des plans de gestion environnementale des unités industrielles (phosphates, clinker, fer) rendent difficile la maîtrise des pollutions à tous les niveaux.

4. Dans le domaine de la gouvernance démocratique, plus d'une décennie de crispations politiques, de récurrence des contestations électorales, de fragilisation des équilibres institutionnels et de la culture citoyenne ont entamé le processus de démocratisation et de renforcement de la cohésion sociale. La conduite d'un processus de réconciliation nationale, de 2009 à 2012, a permis de faire la lumière sur 47 années de violations des droits humains et de violence politique, débouchant sur 68 recommandations dont la mise en œuvre demeure un défi important pour les prochaines années. Le contexte politique reste encore fragilisé par l'absence de consensus politique et la polarisation des positions. En dépit de leur poids démographique (51,4 % de la population) les femmes demeurent sous-représentées dans la sphère publique, avec seulement 22 % de femmes au Gouvernement, moins de 10 % à l'Assemblée nationale et aucune femme parmi les 35 préfets. L'annonce par le Chef de l'Etat, le 19 décembre 2012, d'un projet de loi instaurant la parité hommes/femmes pour l'accès aux fonctions électives constitue une chance à saisir pour assurer une meilleure représentativité des femmes dans les sphères publiques de décisions.

5. En matière de gouvernance administrative et institutionnelle, la situation est caractérisée par de nombreux dysfonctionnements dus notamment à la concentration des pouvoirs de décision, la reddition insuffisante des comptes et l'absence de procédures et méthodes de travail normalisées. S'y ajoutent la faiblesse des capacités de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes de développement axés sur les résultats, ainsi que la mauvaise coordination de l'aide publique au développement. Enfin, le Togo accuse un retard considérable dans la mise en œuvre du processus de décentralisation, en raison notamment de la non-application du cadre légal adopté depuis 2007 et du report répété des élections locales, ce qui entame la prestation adéquate des services sociaux à la base.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

6. Le cycle de programme 2008-2012 s'est déroulé dans un contexte de reprise progressive de la coopération internationale, avec le retour de partenaires tels que l'Union européenne (UE), la Banque africaine de développement (BAfD), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Allemagne. Cette mutation de l'environnement de l'aide au niveau national incite à un repositionnement stratégique du Bureau de pays en fonction de ses avantages comparatifs et des partenariats à construire pour valoriser les acquis et les porter à l'échelle.

⁶ PNUD et Banque mondiale, Evaluation post-désastre (PDNA), 2010.

7. L'évaluation à mi-parcours du programme de réforme administrative a fait ressortir la qualité et la pertinence de la contribution du PNUD dans la reconstruction de l'administration publique, notamment l'adoption d'une nouvelle approche managériale axée sur les résultats à tous les niveaux, la modernisation du cadre juridique et normatif de la fonction publique et la rationalisation des structures. Le déploiement d'experts à des niveaux stratégiques (Présidence, Primature, planification et réforme administrative) a permis d'améliorer le processus décisionnel dans la conduite des réformes prioritaires. La mise en œuvre de la stratégie nationale de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement adoptée en 2008 a été déterminante pour l'aboutissement du processus de justice transitionnelle et la tenue pacifique de l'élection présidentielle en 2010. Les efforts de mise à niveau du système judiciaire, par contre, n'ont pas produit d'impact réel sur l'accès des pauvres aux services juridiques et la prise en compte des droits humains dans l'administration de la justice.

8. L'appui à la formulation et à la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) 2009-2011 a notamment permis d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, entraînant un allègement de 80 % de la dette extérieure. L'élaboration des cadres d'accélération de la réalisation des OMD pour les secteurs de l'agriculture, de l'eau et de la santé a permis d'orienter les dialogues de politique sectorielle. Dans le secteur de l'agriculture, le cadre d'accélération a constitué le levier pour la formulation des grands projets de développement agricole ciblant prioritairement les petits producteurs. Cependant, le financement des besoins identifiés par ces cadres demeure le principal défi. La localisation des OMD à travers le programme conjoint « Communes du Millénaire » a insufflé une nouvelle dynamique de développement dans des communautés pauvres et isolées du Nord-Togo. Toutefois, les évaluations ont montré que l'engagement financier et opérationnel des diverses parties prenantes, y compris le gouvernement, n'avait pas été à la hauteur des ambitions initiales du programme. Dans le domaine de la finance inclusive, la progression de l'épargne et du crédit entre 2008 et 2012, respectivement de 82,13 % et 88,23 % grâce à l'amélioration de la surveillance du secteur et la professionnalisation des systèmes financiers décentralisés, cache cependant des défis importants pour la promotion du secteur.

9. En ce qui concerne la prévention et la gestion des crises et catastrophes, les capacités nationales de coordination ont connu des améliorations visibles quant à la préparation et à la réponse aux inondations de 2007 et 2010. La perception et la prise de conscience autour de la question des risques de catastrophe et du changement climatique se sont affirmées par leur prise en compte dans le processus de planification nationale et la préparation de leur intégration dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire. Par ailleurs, l'initiative communautaire d'Ando Kpomey, lauréat du Prix Equateur 2012 décerné en marge de la conférence Rio +20, illustre le potentiel de transformation engendré par les petits financements.

10. D'une manière plus générale, l'examen à mi-parcours du Plan d'action a mis en lumière des difficultés liées à plusieurs facteurs : la faible synergie entre les différentes composantes du programme, accentuée par la dispersion des activités dans une multitude de petits projets; la concentration des actions de mobilisation des ressources sur des partenariats ponctuels (élections, fonds mondial); la faiblesse des capacités de suivi-évaluation du Bureau de pays et de certains partenaires nationaux en matière de planification et de gestion axées sur les résultats.

III. Programme proposé

11. Après une analyse des avantages comparatifs de l'Organisation, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) s'est concentré sur trois des cinq axes identifiés dans la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE)⁷, à savoir la gouvernance, la sécurité alimentaire et l'environnement, et l'accès équitable aux services sociaux de base. Ainsi, après concertation avec le gouvernement sur la base des avantages comparatifs du PNUAD et des leçons du programme passé, les interventions du programme 2014-2018 seront structurées autour des pôles suivants : a) gouvernance démocratique, institutionnelle et locale; b) réduction de la pauvreté et emploi; c) environnement et changement climatique. Elles seront guidées par une approche de réduction des inégalités, principe transversal du PNUAD, les recommandations du plan d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés et les objectifs de développement durable (Rio +20).

12. **Gouvernance démocratique, institutionnelle et locale.** Pour accompagner la mise en œuvre efficace de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi, le programme contribuera à consolider les fondements de la démocratie et de la réconciliation nationale à travers l'appui à : a) l'organisation d'élections pacifiques et transparentes; b) le renforcement des capacités des acteurs contribuant au contrôle de l'action publique (Assemblée nationale, Cour des comptes, société civile, médias) en ciblant en particulier les femmes; c) la prévention et la gestion des conflits, notamment à travers la mise en œuvre des recommandations de la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR) et l'appui à l'instauration d'une infrastructure pérenne pour la paix; et d) l'amélioration de l'accès au droit et à la justice pour les couches défavorisées, notamment les femmes et les jeunes. Le PNUD appuiera aussi l'amélioration des capacités institutionnelles et techniques de l'administration publique et des systèmes de coordination, de planification et de suivi-évaluation des politiques publiques prenant en compte le genre et l'inclusion des groupes vulnérables. La gouvernance du secteur de la lutte contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles sera également renforcée pour une riposte efficace favorisant la réalisation de l'ODD 6.

13. **Réduction de la pauvreté et emploi.** Sur la base des cadres d'accélération de la réalisation des OMD, la contribution du PNUAD dans ce domaine ciblera la formulation et le suivi des politiques nationales, en l'occurrence la SCAPE, le plaidoyer en faveur des OMD et l'appui direct à des initiatives locales innovantes visant l'amélioration des moyens d'existence et la création de revenus. Sur le volet de l'emploi, en droite ligne avec les orientations de la SCAPE et la politique nationale de l'emploi, les efforts seront concentrés sur l'opérationnalisation du nouveau cadre national de promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. Il s'agira notamment de soutenir d'une part l'harmonisation et l'intégration des initiatives via un cadre de dialogue social et le renforcement des capacités de

⁷ La SCAPE 2013-2017 affiche cinq axes prioritaires a) développement des secteurs à fort potentiel de croissance; b) renforcement des infrastructures économiques; c) développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi; d) renforcement de la gouvernance; et e) promotion d'un développement participatif, équilibré et durable. Ces priorités reposent sur l'ambition des dirigeants de positionner le Togo comme un pays de services rayonnant dans la sous-région, en s'appuyant notamment sur les avantages comparatifs que lui confèrent son port en eaux profondes et sa situation géographique.

gestion institutionnelles et des structures parapubliques, et d'autre part le renforcement des partenariats public-privé pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi, et des mesures alternatives créatrices d'emploi, y compris les emplois verts et le volontariat national. Le PNUD appuiera également la mise en œuvre de la politique de protection sociale, la collecte et l'analyse des données désagrégées par sexe, ainsi que le développement de la finance inclusive.

14. **Environnement et changement climatique.** L'accent sera mis sur le renforcement des liens entre les actions de sauvegarde de l'environnement et la réduction de la pauvreté, notamment à travers l'appui à : a) la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques et programmes sensibles au genre, favorisant un modèle de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique et aux catastrophes naturelles; b) le renforcement de capacités des institutions et des collectivités locales en matière de prévention des catastrophes, de préparation et réponse, de conservation de la diversité biologique et de gestion durable des ressources naturelles, en associant les femmes et les jeunes; et c) l'identification et le financement des initiatives communautaires innovantes sensibles au genre qui sont bénéfiques pour l'environnement et contribuent à l'amélioration des moyens d'existence communautaires.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

15. L'exécution du programme sera principalement nationale, systématisant l'application de la Politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT). Le Bureau de pays pourrait recourir à titre exceptionnel à la modalité de mise en œuvre directe et à la procédure accélérée en fonction des besoins. Il s'emploiera également à lancer des programmes conjoints en tenant compte de l'engagement opérationnel des parties prenantes. Il facilitera aussi le développement de partenariats durables et la mise en réseau des expertises à travers la coopération Sud-Sud et le recours à la diaspora.

16. Le suivi-évaluation du programme sera partie intégrante de celui du PNUAD et de la SCAPE. Le PNUD aidera à la mise en place et au renforcement des cellules chargées du suivi-évaluation dans les ministères. Il renforcera également ses capacités internes de suivi-évaluation à travers la formation du personnel des projets et programmes et le recrutement de personnel adéquat. Le suivi-évaluation se fera en collaboration avec le Ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire, notamment à travers les visites de terrain conjointes, les groupes thématiques, comités techniques et comités de pilotage, et les examens annuels conjoints.

17. Le programme privilégiera la flexibilité dans la planification et la budgétisation pour répondre au nouveau paysage de l'aide au Togo et aux principaux risques pouvant affecter sa mise en œuvre. Au nombre de ces risques figurent les catastrophes naturelles (inondations récurrentes), les crises politiques et les défis sécuritaires communs à la sous-région ouest-africaine, qui pourraient faire émerger de nouvelles priorités, aussi bien pour le gouvernement que pour les partenaires de développement.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Togo (2014-2018)

Priorité ou objectif national : Renforcement de la gouvernance (axe IV de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi – SCAPE)

Effets PNUAD/Programme de pays no. 1 : A l'horizon 2018, les capacités des institutions et acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, de la démocratie et la promotion des droits de l'homme.

Indicateurs de résultats : **Indic.1.** Mesures du cadre stratégique de réforme et de modernisation de l'administration publique mises en œuvre. **Base :** Quatre études structurantes (audits stratégiques, réforme du cadre juridique, rationalisation des écoles de formation technique et administration électronique) disponibles. **Cible :** Au moins 50 % des mesures effectivement mises en œuvre. **Indic.2.** Elections locales, législatives et présidentielles apaisées et transparentes. **Base :** Elections contestées par le passé. **Cible :** Scrutins apaisés et transparents. **Indic.3.** Proportion de femmes aux fonctions électives. **Base :** 10 % de femmes au Parlement. **Cible :** 25 % au Parlement et 30 % dans les assemblées locales. **Indic.4.** Pourcentage des recommandations de l'Examen périodique universel mises en œuvre. **Base :** 0. **Cible :** 80 %. **Indic.5.** Rapports alternatifs produits par la société civile. **Base :** Rapports relatifs à la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et à la torture. **Cible :** Au moins deux rapports alternatifs par an.

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs de résultats, lignes de base et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars des Etats-Unis)</i>
Le gouvernement créera le cadre légal et institutionnel requis pour la poursuite des réformes, l'instauration d'un dialogue politique inclusif, la consolidation de la démocratie, le renforcement de l'état de droit et la mise en œuvre des recommandations issues du processus de réconciliation nationale	L'UE apportera des contributions financières aux processus électoraux et à la gestion du développement et de l'aide La BAfD, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'UE focaliseront leur action sur la réforme des finances publiques, la mobilisation et la gestion transparente des ressources intérieures L'Allemagne appuiera le développement local et la gouvernance locale Des institutions communautaires telles que la Communauté	Appui à : la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement national et local, l'assistance électorale, le meilleur contrôle de l'action publique, la modernisation de l'administration publique, l'opérationnalisation de l'aide juridictionnelle au profit des femmes et des groupes vulnérables, le renforcement des capacités de la société civile, l'appui aux institutions chargées de la réconciliation nationale, et le renforcement de la gouvernance du secteur du VIH/sida	Indic.1. Nombre de femmes et d'hommes vulnérables ayant bénéficié d'une aide juridictionnelle Base : 187 détenus en 2012 Cible : 1 000 dont 30 % de femmes Indic.2. Proportion des conseils locaux élus et fonctionnels Base : 0 % Cible : 60 % Indic.3. Proportion de femmes sur les listes de candidature aux élections législatives et locales Base : 9,85 % en 2007 Cible : Au moins 30 % Indic.4. Proportion des recommandations de la	P.1. Les institutions nationales, les partis politiques, et la société civile participent à la promotion de la démocratie et de l'état de droit P.2. Les institutions mettant en œuvre les recommandations de la CVJR contribuent à une infrastructure pérenne pour la paix P.3. Les réformes permettant la modernisation de l'Etat et la maîtrise de la chaîne de planification sont mises en œuvre P.4. Le CNLS et la société civile disposent de meilleures capacités pour la coordination de la lutte contre le VIH/sida.	Ordinaires : 11 985 000 Autres : 20 000 000

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs de résultats, lignes de base et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars des Etats-Unis)</i>
	économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Conseil de l'Entente interviendront dans la stabilisation du contexte sociopolitique régional		<p>CVJR mises en œuvre</p> <p>Base : 0 % en 2012</p> <p>Cible : 60 %</p> <p>Indic.5. Proportion des ministères disposant d'un organigramme aligné sur leurs missions et de cellules de planification et de suivi-évaluation opérationnels</p> <p>Base : 6 % des ministères</p> <p>Cible : 80 %</p> <p>Indic.6. Qualité et efficacité des synergies entre le Conseil national de lutte contre le VIH/sida (CNLS) et la société civile dans la gouvernance du secteur du VIH/sida</p> <p>Base : Faibles synergies entre le CNLS et la société civile</p> <p>Cible : Coordination améliorée dans le secteur du VIH/sida</p>		

Priorité ou objectif national : Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi (axe III de la SCAPE), Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable (axe V de la SCAPE)

Effets PNUAD/Programme de pays no.2 : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés au changement climatique et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés. **Indicateurs de résultats :** **Indic.1.** Nombre de nouveaux emplois créés pour les jeunes et les femmes. **Base :** 0. **Cible :** 1 000. **Indic.2.** Taux de couverture des besoins alimentaires. **Base :** 113 % pour les céréales et 49 % pour l'élevage. **Cible :** 140 % pour les céréales et 92 % pour l'élevage.

Indic.3. Nombre de communautés/villages résilients au changement climatique. **Base :** 0. **Cible :** 200

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs de résultats, lignes de base et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars des Etats-Unis)</i>
Le gouvernement s'investira dans la mise en	Le Bureau international du travail (BIT) appuiera	Appui à l'harmonisation et l'intégration des	Indic.1. Nombre de jeunes et de femmes	P.1. Le renforcement des capacités des jeunes et	Ordinaire : 4 000 000

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs de résultats, lignes de base et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars des Etats-Unis)</i>
œuvre de la politique nationale de l'emploi et l'intégration de la problématique de l'emploi des jeunes et des femmes dans les politiques sectorielles ; il créera des conditions favorables au développement du secteur privé et aux initiatives d'auto-emploi et d'entrepreneuriat dans les secteurs vecteurs de croissance ; il favorisera l'adéquation entre la formation et les exigences du marché du travail	l'élaboration des politiques et programmes de création d'emplois Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) renforcera les systèmes de financement décentralisé (SFD) au profit des groupes vulnérables L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) investiront dans la production agricole et agro-industrielle La Banque mondiale, la BAFD, l'UE et d'autres partenaires techniques et financiers financeront des programmes et des grands travaux d'infrastructures créateurs d'emplois	interventions en faveur de l'emploi des jeunes (renforcement des capacités de gestion institutionnelles publiques et parapubliques ; établissement de partenariats public-privé pour l'entrepreneuriat, l'auto-emploi, le volontariat et les emplois verts pour les femmes et les jeunes ; appui aux initiatives innovantes de protection sociale et de finance inclusive)	entrepreneurs formés et installés Base : 30 jeunes entrepreneurs agricoles en 2012 Cible : 500 Indic.2. Nombre de partenariats public-privé en faveur de l'emploi des jeunes et des femmes Base : 0 Cible : 20 partenariats stratégiques établis Indic.3. Nombre de SFD appuyés Base : 4 SFD représentant 60 % des actifs du secteur entre 2010 et 2012 Cible : 12 SFD représentant 90 % du secteur et offrant des produits et services à plus de 450 000 nouveaux clients dont 55 % de femmes Indic.4. Nombre de plans d'affaires financés par le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) Base : 62 Cible : 500	des femmes génère des initiatives d'entrepreneuriat P.2. Une coalition nationale contribue à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'employabilité des jeunes et des femmes P.3. Les SFD et le FAIEJ sont renforcés pour offrir des services adaptés aux jeunes et aux femmes vulnérables P.4. Des groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adaptés	Autres : 7 millions
Le gouvernement assurera la mise en œuvre des politiques et programmes de sauvegarde de l'environnement et de	La Banque mondiale et l'UE appuieront des actions en matière de réduction des risques de catastrophe	Appuis à: a) la formulation et mise en œuvre de politiques et programmes de développement sobres en	Indic.1. Stratégie établie de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique Base : Stratégie	P1. Une assistance technique est apportée au Gouvernement pour la formulation et la mise en œuvre de	Ordinaire : 3 000 000 Autres : 8 000 000

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs de résultats, lignes de base et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars des Etats-Unis)</i>
gestion durable des ressources naturelles, l'adoption d'un modèle de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique	Le FIDA appuiera la mise en œuvre du plan d'action national pour l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole La société civile poursuivra son appui aux microréalisations en faveur de l'environnement	carbone, résilients au changement climatique et aux catastrophes naturelles, sensibles au facteur genre ; b) le renforcement des capacités nationales et locales de préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles	inexistante Cible : Stratégie sensible au facteur genre établie et mise en œuvre Indic.2. Nombre de communautés mettant en pratique des stratégies de résilience au changement climatique et sensibles au facteur genre Base : 48 communautés ont bénéficié entre 2010 et 2012 de micro-financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la protection de l'environnement Cible : 200 communautés	politiques favorisant la résilience des communautés au changement climatique et aux catastrophes naturelles P2. Les initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience au changement climatique sensibles au facteur genre sont démultipliées à travers la promotion des bonnes pratiques	